

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 février 2011

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 7 février 2011 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

**2011ko otsailaren 7an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.**

Présents / Hor zirenak : MM. **BORDA – CARDON - DUCASSOU – ETCHEPARE - ETCHEVERRY - GOÑI – HARISPOUROU - IRIQUIN - ITURBURUA – LACO – LASSAU-GARAT - LURO - MACHICOTE-POEYDESSUS - URRUTY .**

Absents excusés / Barkatuak : MM. **DARQUY – SAINT-PIERRE - TEILLERIE jaunak.**

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA Jauna**

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**Aitzineko bilkuraren bilduma onartua izanez geroz, kontseiluak segidan emanak diren deliberoak hartu ditu :**

#### **1 – Crèche**

Le Maire indique que dans le cadre de la construction de la crèche des dossiers de demande de subvention ont été constitués notamment au titre du FEADER (Fonds Européens pour l'Aide au Développement Rural).

Aujourd'hui et compte-tenu de l'évolution de certaines données (aides accordées – plan de financement modifié) il est nécessaire de délibérer afin d'arrêter un plan de financement actualisé. Le Conseil charge le Maire de déposer les dossiers actualisés auprès du FEADER, du Conseil Général et de la MSA.

Anita DUCASSOU fait le point du dossier en informant notamment le Conseil de la constitution de l'Association qui aura en charge le fonctionnement de cette structure.

L'Association « LEKUONEAN » a été constituée le 26 janvier 2011 et les statuts déposés en sous-préfecture dans la foulée.

Le bureau a été constitué et compte notamment 2 élus d'ITXASSOU en la personne de Anita DUCASSOU et Jean-Paul ITURBURUA qui occupent les fonctions respectives de Présidente et de Trésorier.

Anita DUCASSOU indique que l'Association va très prochainement lancer un appel à candidature en vue de l'embauche de la personne qui aura en charge la direction de la crèche.

M. CARDON s'interroge quant à lui sur la possibilité de réserver des places en direction des enfants dont un parent est salarié dans une entreprise locale. Tel ne sera pas le cas. Les places seront dirigées en priorité aux familles domiciliées sur ITXASSOU et LOUHOSSOA et en fonction du taux de fréquentation ouvertes à tout autre usager potentiel.

#### **2 – Electrification**

La commune est destinataire de la part du SDEPA (Syndicat Départemental d'Energie des PA) du dossier visant à la sécurisation de la ligne dite du Laxia. Les travaux, selon l'étude réalisée, sont évalués à 58 991,56 € dont 4 535,82 € à charge de la Commune.

### **3 – Adhésion au CAUE**

La Commune est destinataire d'une proposition du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement visant à l'adhésion des collectivités territoriales à cet organisme. Le CAUE a engagé un redéploiement de son activité d'aide et propose désormais aux collectivités un accompagnement sur le long terme en terme d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable.

Le conseil retient le principe de cette adhésion dont le coût pour 2011 est de 660 €.

### **4 – Numérisation des plans d'urbanisme**

Le Maire donne lecture d'une correspondance de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer informant la Commune d'une opération menée sur la région et visant à numériser au format SIG (Système d'Information Géographique) les documents d'urbanisme.

Le but de cette opération est de faciliter la décision locale d'aménagement et l'assistance à l'instruction des actes d'application du droit du sol grâce à l'utilisation d'un SIG

Cette numérisation sera mise gracieusement à disposition de la Commune laquelle s'engage en retour à signer une convention la liant sur la durée et l'engageant sur l'évolution à venir des documents d'urbanisme.

Approuvé.

### **5 – Chemin de Fagaldia**

Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation de la voie de Fagaldia dont le tracé sur le terrain et le cadastre diffère.

Cette opération de régularisation reste à charge de la Commune.

### **6 – KORRIKA**

Le Maire indique qu'à l'occasion de la prochaine course-relais en faveur de la langue basque, la commune est sollicitée pour apporter son soutien.

Au même titre que lors des précédentes éditions le Conseil décide d'acheter un kilomètre au prix de 300 € ; le maire invite les élus à prendre part à cette course dont le passage sur ITXASSOU est prévu le 12 avril 2011.

### **7 – QUESTIONS DIVERSES**

#### **– Cimetière**

Le Maire rappelle la nécessité légale de réaliser un ossuaire ainsi qu'un jardin du souvenir. Ces réalisations sont à porter au budget de l'année.

Pierre HARISPOUROU qui a procédé à un relevé au niveau de l'ancien cimetière indique que la commune disposerait de la possibilité de récupérer des emplacements « pleine terre ».

Pour ce faire et dans un premier temps le Conseil décide de mandater le cabinet DUFOURCQ, géomètre à Cambo, pour réaliser un relevé exhaustif.

#### **– La Poste**

Le Maire rend compte d'une entrevue avec des responsables de la Poste lesquels lui ont indiqué que la Direction envisageait la mutation du bureau de poste d'ITXASSOU en agence postale communale moyennant versement d'une compensation financière à la Commune selon convention.

Le Conseil engage un débat et décide pour l'heure de faire connaître son refus quant à cette mutation. Une motion sera rédigée, transmise aux responsables ainsi qu'aux médias.

– **Etablissement de soins « La Nive »**

Le Maire indique qu'il a reçu une délégation de l'UGECAM (Union de Gestion des Etablissements de la Caisse d'Assurance Maladie), organisme propriétaire de « La Nive », qui lui a fait part des pourparlers existants avec la Commune d'Anglet pour déplacer cet établissement de soins sur cette ville de la côte

Une nouvelle entrevue s'est également déroulée en présence d'élus d'Anglet.

Il ressort que la Commune ne peut que déplorer ce projet.

De fait il a été demandé à l'UGECAM d'étudier la faisabilité d'une maison de retraite en lieu et place de cet établissement.

Par ailleurs la Commune entend prendre les dispositions nécessaires en terme d'urbanisme afin d'éviter qu'une éventuelle opération immobilière vienne se greffer sur cette propriété dès lors que l'activité aura été déplacée.

– **Route d'Artzamendi**

L'état de cette route est tel qu'un arrêté municipal en interdisant l'accès a été pris. La Commune a initié des contacts avec la Direction Générale de l'Aviation Civile afin de finaliser le financement des travaux indispensables à la remise en état de cet accès.

– **Giratoire RD 918**

Le Maire indique que dans le cadre de la réalisation prochaine du rond-point d'Ordokia, une rencontre est prévue le 14 courant avec le Conseil Général afin d'apprécier l'impact de ce giratoire sur les flux de circulation (organisation de la circulation sur la voirie communale en interne).

– **Passerelle d'Izoki-Gibelarte**

De même et concernant les travaux sur cet ouvrage une réunion avec le Conseil Général est prévue en Mairie de Bidarray le 8 février 2011.

– **Ikastola**

Le Maire indique qu'à l'occasion de la dernière réunion du SIVOM « Artzamendi » la construction de l'ikastola d'ITXASSOU a été abordée.

Le coût de cette réalisation est estimé à 401 000 € HT dont 110 400 € à charge de SEASKA.

Les élus prennent connaissance des plans de ce nouvel établissement scolaire qui sera construit près de l'Ecole Publique.

– **Acquisition d'un défibrillateur**

Les communes sont destinataires d'une proposition d'achat groupé de pareil équipement par la Maison des Communes.

Le Maire est chargé de réunir les informations pour l'éventuelle acquisition d'un appareil qui pourrait être mis à disposition par la Commune à l'occasion de tout rassemblement...

– **Informations diverses**

- Les routes de Piarresenia, Larrondoa et Zubeleta ont été reprises en enrobé.
- Le site internet, complètement remanié, de la commune d'ITXASSOU est en ligne. Le Maire remercie les élus qui ont travaillé à cette réalisation et souligne l'implication et le travail de Fabienne LARRONDE chargée de ce dossier.
- La Commune sous la conduite des services techniques a procédé à une importante opération d'élagage. Ce sont ainsi 54 stères de bois qui ont été vendus. A déplorer à l'occasion de ce chantier l'accident survenu avec le tracteur sans conséquence humaine ni dommage à des tiers.
- S'agissant de la distribution du bulletin municipal Anita fait le point des tournées et des quelques ajustements à faire.